

## Extrait du registre des délibérations

### Délibération 2024-020

#### Demande de subvention programme 2025 Financement des travaux de renouvellement du réseau AEP depuis le réservoir du chemin des Coulombs au lieu-dit Calprédo et RD15/RD22

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin 2024 à dix heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. DUMOULIN Jean-Marc, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juin 2024.

#### Présents :

M. CHEVALLIER Georges, M. GAIO Michel, M. DUMOULIN Jean-Marc, M. MARIN Dominique, M. MAUREAU Alain, Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. REGIS Daniel, M. SABATIER Robert, M. SANTOUL Michel,

#### Absents :

M. AGULO Mickaël, M. BONNAFOUS Frédéric, M. NEGRO Jean-Luc, M. MAUREL Cédric, M. ROUX Didier.

#### Membres ayant donné pouvoir :

M. ASTRUC Thierry a donné pouvoir à M. MAUREAU Alain  
M. SENOUQUE Marc a donné pouvoir à M. REGIS Daniel

Secrétaire de séance : M. SANTOUL Michel

Membres en exercice - 16 | Membres présents - 09 | Pouvoirs - 02 | Membres absents - 05

## Exposé

Monsieur le Président du SIEVT :

- Vu le projet du SIEVT de réaliser des travaux de renouvellement du réseau AEP depuis le réservoir du chemin des Coulombs lieu-dit Calprédo et RD15/RD22
- Vu la programmation départementale 2025 qui permet de financer une partie des travaux

Le SIEVT sollicite **l'inscription de la subvention du programme départemental 2025**, dans le cadre du programme départemental d'Alimentation en Eau Potable, 2<sup>ème</sup> tranche financière.

#### Les travaux seront financés comme suit :

#### DEPENSES

- |                                             |          |
|---------------------------------------------|----------|
| ➤ Travaux                                   | 293 000€ |
| ➤ Etudes MOE (Maitrise d'Œuvre d'Exécution) | 17 000€  |
| ➤ Divers                                    | 10 000€  |

**Total** ..... 320 000€

#### RECETTES

- |                                           |          |
|-------------------------------------------|----------|
| ➤ -Subvention n°2019-6499 du CD 31 - 40 % | 128 000€ |
| ➤ Autofinancement                         | 192 000€ |

**Total** ..... 320 000€



## Décision

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'**unanimité** :

- ⇒ **Approuve** l'ensemble des propositions de Monsieur de Président ;
- ⇒ **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

## Résultats du vote

Votants – 11 | Pour – 11 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Villemur, les jours, mois et an que dessus.

*Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

Michel SANTOUL



Le Président

Jean-Marc DUMOULIN